

ANNEXE IV. DIVULGATION ET RECONNAISSANCE DES RISQUES

INTRODUCTION

JFD Group Ltd est une entreprise d'investissement chypriote (« CIF ») enregistrée au service de l'enregistrement des sociétés sous le numéro HE 282265 et réglementée par la Commission chypriote des valeurs mobilières (CySEC) en vertu de la licence no 150/11 (ci-après dénommée la « Société commerciale »).

La société opère conformément à la loi de 2017 sur les services d'investissement et le marché réglementé (loi : 87 (1)/2017), qui transpose la directive européenne 2014/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014. Marchés d'instruments financiers (ci-après dénommée « MiFID I »). Cet avis et/ou cette information vous sont fournis (le « client » et/ou « vous ») conformément aux exigences de la législation susmentionnée, car vous croyez utiliser ou déjà utiliser la plate-forme de commerce de la Société pour effectuer des transactions sur des instruments financiers (y compris des instruments financiers dérivés tels que le CFD). Vous reconnaissez et acceptez qu'il peut y avoir d'autres risques qui ne sont pas couverts dans cette section.

Cet avis et/ou la divulgation des risques vous fournit des renseignements sur les risques associés aux instruments financiers, mais ne peuvent expliquer tous les risques ou la façon dont ces risques se rapportent à votre situation personnelle. Si vous en doutez, vous devriez consulter un professionnel. L'avis vise à expliquer, d'une manière générale, la nature des risques associés aux instruments financiers sur une base équitable et non trompeuse.

Il est important de bien comprendre les risques encourus avant que vous ne décidiez de nouer des relations commerciales avec nous. Si vous décidez de nouer une relation commerciale avec nous, il est important d'être conscient des risques qui y sont associés, de disposer de ressources financières suffisantes pour prendre de tels risques et de suivre de près vos positions.

A. RISQUES COMMERCIAUX COMMUNS

Tous les clients éventuels doivent lire attentivement les avertissements de risque suivants contenus dans le présent document avant de décider de demander un compte commercial auprès de la Compagnie.

La Société ne garantit pas le capital initial de votre portefeuille ni sa valeur à aucun moment ni l'argent investi dans un instrument financier. Vous devez pleinement reconnaître et accepter que vous risquez de perdre et d'endommager à la suite de l'achat et/ou de la vente d'un instrument financier et accepter et confirmer que vous êtes prêt à prendre ce risque.

Vous devez reconnaître et accepter que, peu importe l'information que la Compagnie peut fournir, la valeur de tout investissement dans des instruments financiers peut varier à la baisse ou à la hausse, et il est même probable que l'investissement deviendra sans valeur. Les fluctuations peuvent entraîner une perte totale ou partielle de votre capital d'investissement initial.

La Société ne vous donnera pas de conseils en matière d'investissements ou d'éventuelles transactions dans des placements ou dans des instruments financiers, et ne fera pas non plus de recommandations en matière d'investissements de quelque nature que ce soit. Par conséquent, avant de demander un compte commercial dans

PAGE 1

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

l'entreprise ou de passer une commande, vous devriez examiner attentivement si l'investissement dans un instrument financier particulier vous convient compte tenu de votre situation et de vos ressources financières.

Si vous ne comprenez pas les risques associés, vous devriez consulter un conseiller professionnel indépendant. Si vous ne comprenez toujours pas les risques associés au commerce d'instruments financiers, vous ne devriez pas négocier du tout.

B. RISQUES COMMERCIAUX SPÉCIFIQUES

1. RISQUES TECHNIQUES

1.1 Vous êtes responsable de toutes les pertes financières causées par le refus de l'information, de la communication, de l'électronique, de l'internet, du téléphone, des réseaux publics d'électricité et d'autres systèmes. Le résultat de toute défaillance du système peut être que votre ordre n'est pas exécuté selon vos instructions, ou n'est pas exécuté du tout. L'entreprise n'accepte aucune responsabilité en cas d'échec.

1.2 Pendant que vous négociez, vous acceptez et reconnaissez que la Compagnie n'est pas responsable des pertes financières causées par (mais sans s'y limiter),

- a) la défaillance, l'interruption ou l'utilisation abusive du matériel ou du logiciel du client ou de l'entreprise ;
- b) une mauvaise connexion Internet par le client ou la société, ou les deux, ou des interruptions ou des dommages à la transmission ou à la défaillance du réseau public d'alimentation électrique, ou des défaillances sur la connexion Internet ou des attaques de piratage, ou une surcharge de la connexion;
- c) paramètres d'erreur dans le terminal client ;
- d) Mises à jour tardives des terminaux clients ;
- e) le Client, en ignorant les règles applicables du Terminal Client ;
- f) les retards ou autres erreurs causés lors de la transmission d'ordres et/ou de messages par ordinateur ou d'autres dispositifs de communication ;
- g) les informations obtenues à l'aide d'un ordinateur ou d'autres dispositifs de communication doivent être inexactes.

1.3 Vous reconnaissez que, lors d'un flux excessif de transactions, vous avez peut-être des difficultés à être connecté par téléphone à un employé de la Compagnie ou au système de commerce en ligne de la Compagnie, en particulier sur un marché rapide (par exemple, lorsque des indicateurs macroéconomiques clés sont publiés).

2. PLATE-FORME COMMERCIALE

2.1 Les ordres peuvent être exécutés un par un pendant qu'ils sont en file d'attente. Plusieurs ordres provenant du même compte client en même temps ne peuvent pas être exécutés.

2.2 Le Client reconnaît que la seule source fiable d'information sur le flux de cotes est celle de la base de cotes du serveur réel/en direct. Quotes Base dans le terminal client n'est pas une source fiable d'informations sur le flux de cotes, puisque la connexion entre le terminal client et le serveur peut être rompue à la fois et que certaines des offres ne parviennent tout simplement pas au terminal client.

PAGE 2

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

2.3 Le Client reconnaît que lorsque le client ferme la fenêtre de démarrage/modification/suppression ou la fenêtre d'ouverture/fermeture, l'instruction ou la demande envoyée au serveur ne sera pas annulée.

2.4 Si le Client n'a pas reçu le résultat de l'exécution de l'instruction précédemment envoyée, mais décide de répéter l'instruction, le Client prend le risque de faire deux transactions au lieu d'une.

2.5 Le Client reconnaît que si la Commande d'attente est déjà exécutée, mais que le Client a envoyé l'Instruction de changer son niveau, la seule instruction à exécuter est l'instruction pour la modification des niveaux Stop Loss et/ou Take Profit de la position ouverte lors du déclenchement de la commande d'attente.

3. COMMUNICATION

3.1 Le Client accepte le risque de pertes financières causées par le fait que le Client a reçu un retard ou n'a pas reçu d'avis de la Société.

3.2 Le Client confirme que l'information non chiffrée transmise par courriel n'est pas protégée contre l'accès non autorisé de tiers.

3.3 La Société n'est pas responsable si des tiers autorisés ont accès à des informations, y compris des adresses de courrier électronique, des communications électroniques et des données à caractère personnel, à des données lorsque celles-ci sont transmises entre la Société et le Client, ou à l'aide d'Internet ou d'autres moyens de communication réseau, de téléphone, de tout autre moyen électronique, de télécopie ou de courrier.

3.4 Le client est entièrement responsable du maintien de la confidentialité de tous les renseignements envoyés par la Compagnie et accepte le risque de toute perte financière causée par l'accès non autorisé de tiers au compte du client.

3.5 Le client est pleinement responsable des risques liés aux messages transmis à l'interne par le système de commerce en ligne de l'entreprise qui lui sont envoyés par l'entreprise puisqu'ils sont automatiquement supprimés dans les 3 (trois) jours civils.

4. RISQUE PAR RAPPORT AUX TIERS

4.1 La société peut transférer des fonds reçus du Client à un tiers (par exemple un courtier intermédiaire, une banque, un marché, un agent de règlement, une chambre de compensation ou une contrepartie de gré à gré située en dehors de Chypre ou de l'UE) afin de détenir ou de contrôler une transaction par l'intermédiaire de cette personne ou avec elle, ou de remplir l'obligation du Client de fournir des garanties (par exemple une exigence initiale de marge) pour la transaction. L'entreprise n'est pas responsable des actions ou omissions d'un tiers à qui elle transmettra l'argent reçu par le Client.

4.2 Le régime juridique et réglementaire applicable à un tel tiers sera différent de celui de Chypre et, en cas d'insolvabilité ou d'autres défaillances équivalentes de cette personne, l'argent du Client peut être traité différemment du traitement qui aurait été appliqué si l'argent était détenu sur un compte séparé à Chypre. La société ne sera pas responsable de la solvabilité, des actions ou des omissions d'un tiers visé dans la présente clause.

4.3 Le tiers auquel la Compagnie transférera de l'argent peut le garder dans un compte omnibus et ne pas être en mesure de le séparer de l'argent du client ou de l'argent du tiers. En cas de faillite ou de toute autre procédure similaire à l'égard de ce tiers, la Compagnie ne peut avoir des créances non garanties contre le tiers au nom du Client et le Client sera exposé au risque que l'argent reçu par la Compagnie du tiers ne soit pas suffisant pour satisfaire les

PAGE 3

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

créances du Client sur le compte correspondant. La société n'accepte aucune responsabilité à l'égard des pertes qui en résultent.

4.4 La Compagnie peut déposer l'argent du client auprès d'un dépositaire qui peut disposer d'une garantie, d'un droit de nantissement ou d'un droit de compensation à l'égard de cet argent.

4.5 Une banque ou un courtier par l'intermédiaire duquel la Compagnie exerce ses activités peut avoir des intérêts contraires aux intérêts du client.

5. INFORMATION

5.1 La JFD peut, à l'occasion, émettre et/ou distribuer à des tiers du matériel contenant des informations, y compris, mais sans s'y limiter, les termes des marchés financiers publiés sur notre site Web et d'autres médias. Il convient de noter que ce matériel n'est considéré que comme une communication commerciale et qu'il ne contient pas et ne doit pas être interprété comme contenant des conseils en matière d'investissement et/ou des recommandations en matière d'investissement et/ou d'offre ou de demande d'opérations portant sur des instruments financiers. Toute décision de conclure une transaction particulière sera prise par vous après évaluation par vous-même et votre situation personnelle. La Compagnie ne doit pas soumettre ni assumer la responsabilité de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements fournis, ni de toute perte découlant d'un placement sur la base d'une recommandation ou d'autres renseignements fournis par un employé, un mandataire, un associé, une personne liée, un tiers ou autre. Les analyses et les commentaires présentés ne tiennent pas compte de vos objectifs personnels d'investissement, de votre situation financière ou de vos besoins. Le contenu n'est pas préparé conformément aux exigences légales en matière d'analyses financières et devrait donc être considéré par le lecteur comme une information commerciale.

5.2 La Compagnie ne fournit pas de conseils financiers, juridiques, fiscaux ou autres en matière de placement ou de commerce d'instruments financiers. Tous les documents ou informations ou autres caractéristiques qui peuvent vous être fournis par notre site Web, nos plateformes commerciales, nos événements de marketing, nos séminaires Web, etc., sont généraux et ne seront pas traités comme des conseils appropriés ou en fonction de votre situation personnelle. Par conséquent, si vous le jugez approprié, vous devriez demander à un conseiller qualifié l'avis d'un professionnel indépendant approprié sur l'investissement à l'étude.

6. FRAIS ET COÛTS

6.1 Les frais et les coûts de la Compagnie sont indiqués sur le site Web de la Compagnie dans la section « Dépenses commerciales ». Veuillez consulter le site Web de l'entreprise à tout moment pour connaître les coûts et les frais qui s'appliquent à vous, car ces coûts et frais auront une incidence sur votre rentabilité.

7. IMPÔT

7.1 Vous devez prendre le risque que vos transactions sur des instruments financiers soient ou soient liées à des impôts et/ou à d'autres douanes, par exemple en raison de modifications apportées à la législation ou à vos conditions personnelles. L'entreprise ne garantit pas qu'il n'y aura pas d'impôts impayés et/ou d'autres douanes de timbre. Vous devez être responsable de tous les impôts et/ou autres passifs qui peuvent être accumulés à l'égard de vos opérations. JFD ne fournit pas de conseils fiscaux et si vous avez des doutes au sujet de vos obligations fiscales, vous devriez demander des conseils indépendants avant de négocier.

PAGE 4

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

7.2 Les impôts et taxes sont sujets à changement sans préavis.

8. DEVISE ÉTRANGÈRE

8.1 Lorsqu'un instrument financier est échangé dans une monnaie autre que la monnaie du pays de résidence du client, toute modification des taux de change peut avoir un effet négatif sur sa valeur, son prix et son efficacité et peut entraîner des pertes pour le client.

C. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DIRECTS, TELS QUE LES CONTRATS DE DIFFÉRENCE

1. GÉNÉRAL

1.1 Le présent avis ne révélera peut-être pas tous les risques et autres aspects importants des instruments financiers dérivés tels que les contrats à terme, les options et les contrats de différence (CFD). Le client ne devrait pas traiter avec ces produits à moins qu'il ne comprenne leur nature et le degré d'exposition et qu'il puisse perdre tout son argent, ainsi que toute commission supplémentaire et tout autre coût encouru.

1.2 Le Client doit également s'assurer que le produit lui convient compte tenu de sa situation et de sa situation financière.

1.3 Bien que les instruments financiers dérivés puissent être utilisés pour gérer les risques d'investissement, certains de ces produits ne conviennent pas à de nombreux investisseurs. Les différents instruments financiers dérivés comprennent différents niveaux d'exposition et, lorsqu'il s'agit de décider s'il y a lieu de négocier des instruments financiers dérivés, le client doit savoir ce qui suit.

2. EFFET DE LEVIER

2.1 Dans les conditions du commerce de marges, même de petits mouvements de marché peuvent avoir un impact significatif sur le compte du client. Il est important de noter que les comptes clients font l'objet d'un effet de levier. Le client est responsable de tous les risques, des ressources financières qu'il utilise et de la stratégie commerciale choisie.

2.2 Il est fortement recommandé que le client maintienne une marge (pourcentage du ratio fonds propres/marge requise, qui est calculée comme fonds propres/marge requise * 100 %) d'au moins 1000 %. Il est également recommandé de placer Stop Loss pour limiter les pertes potentielles, et Take Profit pour percevoir des bénéfices lorsque le Client n'est pas en mesure de gérer les positions ouvertes du client. Il convient toutefois de noter qu'une ordonnance d'arrêt de la perte ne peut garantir la limite de la perte.

2.3 Le client est responsable de toutes les pertes financières causées par l'ouverture du poste, en utilisant un dépassement temporaire de la marge libre sur le compte client résultant d'un poste gagnant (annulée par la Compagnie par la suite), constaté dans le cas d'une offre d'erreur (Spike) ou d'une offre reçue à la suite d'une erreur manifeste.

3. FORTE VOLATILITÉ

3.1 Certains instruments négocient dans de larges fourchettes intra journalières avec des variations de prix instables. Par conséquent, le client doit considérer avec soin qu'il existe un risque important de pertes et de profits. Le prix des instruments financiers dérivés est dérivé du prix de l'actif sous-jacent auquel se rapportent les instruments (par exemple paire de devises, actions, métaux, indices, etc.). Les instruments financiers dérivés et les marchés connexes

PAGE 5

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

peuvent être très instables. Les prix des instruments financiers dérivés et de l'actif sous-jacent peuvent fluctuer rapidement et largement et peuvent refléter des événements imprévus ou des changements de conditions, dont aucun ne peut être contrôlé par le client ou l'entreprise. Dans certaines conditions de marché, il se peut qu'il ne soit pas possible d'exécuter la commande du client à un prix coté entraînant des pertes. Les prix des instruments financiers dérivés et de l'actif sous-jacent seront influencés, entre autres, par l'évolution des relations entre l'offre et la demande, les programmes et politiques gouvernementaux, agricoles, commerciaux et commerciaux, les événements politiques et économiques nationaux et internationaux et les caractéristiques psychologiques du marché en cause. Par conséquent, Stop Loss Order ne peut garantir la limite de perte.

3.2 Le client reconnaît et accepte que, quelle que soit l'information qu'offre la Compagnie, la valeur des instruments financiers dérivés peut varier à la baisse ou à la hausse et qu'elle est même susceptible de se produire sans aucune valeur. Cela est dû au système de marge applicable à de telles transactions, qui implique généralement un dépôt relativement modeste ou une marge en termes de valeur totale du contrat, de sorte que le mouvement relativement faible du marché sous-jacent peut avoir un effet disproportionné sur le commerce du Client. Si le principal mouvement du marché est en faveur du Client, le Client peut réaliser un bon bénéfice, mais tout aussi peu de mouvement défavorable sur le marché peut non seulement entraîner rapidement la perte de l'intégralité du dépôt du Client, mais peut aussi exposer le Client à une perte supplémentaire majeure.

3.3 Un glissement survient lorsque le marché évolue soudainement dans chaque direction et représente la différence entre le prix de transaction prévu et le prix auquel la transaction a eu lieu. Ensuite, on dit que le prix a « glissé » lorsque le marché a « sauté » d'un niveau à l'autre. Cela s'applique en cas de variation des prix avantageuse ou défavorable et peut entraîner des pertes (dépassement négatif) ou des gains (dépassement positif).

4. LIQUIDITÉ

4.1 Certains des actifs sous-jacents peuvent ne pas devenir immédiatement liquides en raison de la réduction de la demande de l'actif sous-jacent et le Client peut ne pas être en mesure d'obtenir des informations sur la valeur de ces actifs ni sur l'étendue des risques qui y sont associés.

5. CONTRATS À TERME

5.1 Les opérations à terme comprennent l'obligation d'effectuer ou d'assumer la livraison de l'actif sous-jacent en vertu du contrat à une date ultérieure ou, dans certains cas, de régler la situation de trésorerie. Ils comportent un haut niveau de risque. La provision ou le levier qui se produisent souvent lorsque l'on négocie des contrats à terme signifie qu'un petit dépôt ou un paiement anticipé peut entraîner des pertes importantes ainsi que des gains. Cela signifie également qu'un mouvement relativement faible peut entraîner un mouvement proportionnellement beaucoup plus important dans la valeur de l'investissement du Client, et cela peut être contre le Client aussi bien que pour le Client. Les opérations à terme ont un passif conditionnel et le Client doit en connaître les conséquences, en particulier les exigences de marge énoncées ci-après.

6. OPTIONS

6.1 Options d'achat : Les options d'achat comprennent un risque moindre de vente d'options parce que si le prix de l'actif sous-jacent se déplace contre le client, le client peut simplement laisser l'option expirer. La perte maximale est limitée à la prime et à toute commission ou autre frais de transaction. Toutefois, si le client achète une option d'achat

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

dans le cadre d'un contrat à terme et qu'il l'exerce plus tard, le client acquiert l'avenir. Cela exposera le client aux risques décrits dans les opérations à terme et les opérations de placement conditionnel.

6.2 Options d'écriture : Si le client écrit une option, le risque associé est beaucoup plus élevé que les options d'achat. Le client peut être responsable du maintien de la marge afin de maintenir sa position et une perte peut être supportée de manière significative au-delà de la prime reçue. En écrivant une option, le Client accepte l'obligation légale d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent si l'option est exercée contre le Client, même si le prix du marché s'est éloigné du prix d'exercice. Si le client possède déjà l'actif sous-jacent qu'il a accepté de vendre (lorsque les options seront connues sous le nom d'options d'appel couvertes), le risque est réduit. Si le client n'a pas l'actif sous-jacent (options d'appel non couvertes), le risque peut être illimité. Seules les personnes expérimentées devraient envisager d'écrire des options non découvertes seulement après avoir fourni des détails complets sur les conditions applicables et l'exposition potentielle au risque.

7. CONTRATS DE DIFFÉRENCE

7.1 Les CFD disponibles pour le commerce avec la Société sont des opérations au comptant impossibles à atteindre qui permettent de tirer profit des variations de l'actif sous-jacent (indices monétaires, indices à terme, contrats à terme obligataires, contrats à terme sur marchandises, pétrole naturel au comptant, or au comptant, argent au comptant, actions individuelles, monnaies ou autres éléments d'actif estimés de temps à autre par la Compagnie). Si le mouvement de l'actif sous-jacent est en faveur du Client, le Client peut réaliser un bon bénéfice, mais tout aussi peu de mouvements défavorables sur le marché peut non seulement entraîner rapidement la perte de l'intégralité du dépôt du Client, mais aussi toute commission supplémentaire et tout autre coût encouru. Par conséquent, le client ne doit pas entrer dans le CFD à moins qu'il ne soit disposé à prendre le risque de perdre tout l'argent qu'il a investi et toute commission supplémentaire et tout autre coût encouru.

7.2 Investir dans un contrat de différence comporte les mêmes risques que d'investir dans l'avenir ou dans l'option et le client devrait en être au courant, comme indiqué ci-dessus. Les transactions portant sur des contrats différents peuvent également être assorties d'une responsabilité conditionnelle et le Client doit en être conscient comme indiqué ci-dessous.

8. OPÉRATIONS BOURSIÈRES LIÉES AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS

8.1 Les CFD offertes par la Société sont des transactions hors de l'échange. Si certains marchés de gré à gré sont très liquides, les transactions sur des produits dérivés de gré à gré ou non transférables peuvent présenter un risque plus élevé d'investir dans des produits dérivés boursiers, étant donné qu'il n'existe pas de marché boursier pour fermer une position ouverte. Il peut être impossible de liquider une position existante, d'évaluer la valeur de la position résultant d'une transaction en dehors de l'échange ou d'évaluer l'exposition. Les prix de référence et les prix sur demande ne doivent pas être cotés et, même là où ils se trouvent, ils seront établis par les négociants de ces instruments et, par conséquent, il peut être difficile de déterminer quel est le prix juste.

8.2 En ce qui concerne les transactions CFD, la Compagnie utilise un système de commerce en ligne pour les transactions CFD qui ne relève pas de la définition d'échange reconnu, car il ne s'agit pas d'un mécanisme de commerce multilatéral et ne bénéficie donc pas de la même protection.

9. MARCHÉS ÉTRANGERS

PAGE 7

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

9.1 Les marchés étrangers comporteront des risques différents des marchés chypriotes. Dans certains cas, les risques seront plus grands. Sur demande, la Compagnie doit fournir une explication des risques et des protections pertinents (le cas échéant) qui fonctionneront sur les marchés étrangers, y compris la mesure dans laquelle elle assumera la responsabilité de la non-conformité avec une société étrangère par l'intermédiaire de laquelle elle effectue des transactions. Le potentiel de bénéfice ou de perte résultant de transactions sur les marchés étrangers ou de contrats libellés à l'étranger sera affecté par les fluctuations des taux de change.

10. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

10.1 Les opérations d'investissement pour les passifs éventuels qui sont marginalisés exigent que le client effectue une série de paiements sur le prix d'achat, au lieu de payer immédiatement la totalité du prix d'achat. L'exigence de marge dépendra de l'actif sous-jacent de l'instrument. Les exigences de marge peuvent être fixées ou calculées à partir du prix courant de l'instrument sous-jacent ; on peut le trouver sur le site Web de la Société.

10.2 Si le client négocie des contrats à terme, des contrats de différence ou des options de vente, il peut subir une perte totale de fonds qu'il a déposés pour ouvrir et maintenir un poste. Il est à noter que la Compagnie ne sera pas tenue d'aviser le client de tout appel de marge afin de maintenir une position de perte.

10.3 Les opérations d'investissement portant sur des passifs éventuels qui ne sont pas négociées selon les règles d'une bourse de placement reconnue ou définie peuvent exposer le client à des risques beaucoup plus élevés.

11. COLATTEAL

11.1 Si le client dépose une garantie en garantie auprès de la Compagnie, la façon dont elle sera traitée variera selon le type d'opération et le lieu où elle est négociée. Il peut y avoir des différences importantes dans le traitement de la garantie selon que le client négocie sur une bourse d'investissement reconnue ou définie en appliquant les règles de cette bourse (et de sa chambre de compensation associée) ou en dehors de la bourse. La garantie déposée peut perdre son identité en tant que bien du Client après que les opérations ont été effectuées pour le compte du Client. Même si l'opération du client s'avère rentable, il se peut qu'il ne reçoive pas les mêmes actifs qu'il a déposés et qu'il doive accepter un paiement en espèces.

12. SUSPENSION DU COMMERCE

12.1 Dans certaines conditions de commerce, il peut être difficile ou impossible de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, lors d'un mouvement rapide des prix si le prix augmente ou tombe dans le cadre d'une séance de commerce au point que, selon les règles du commerce de change concerné, il est arrêté ou limité.

13. PROTECTION DE COMPENSATION

13.1 Sur de nombreux échanges, l'exécution d'une transaction par le Client est garantie par l'échange ou la chambre de compensation. Toutefois, cette garantie est peu susceptible, dans la plupart des cas, de couvrir le Client et ne peut pas la protéger si celui-ci ou une autre partie ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Client. Sur demande, la Société explique toute protection qui lui est accordée au titre de la garantie de compensation applicable à tous les dérivés de change sur lesquels elle négocie. Il convient de noter qu'il n'existe pas d'une chambre de compensation pour les options traditionnelles ou généralement pour les instruments autres que les instruments de change qui ne sont pas négociés conformément aux règles d'une bourse d'investissement reconnue ou définie.

14. FAILLITE

PAGE 8

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

14.1 L'insolvabilité ou la défaillance de la Compagnie peut entraîner la liquidation ou la fermeture de postes sans le consentement du Client. Dans certaines circonstances, le client ne peut recouvrer les actifs qu'il a déposés en garantie et peut être tenu d'accepter les paiements en espèces disponibles.

14.2 Les fonds ségrégués feront l'objet d'une protection prévue par les dispositions applicables.

15. CONFORMITÉ

15.1 Au cours du formulaire d'ouverture du compte, la Compagnie doit déterminer si les instruments financiers et/ou les produits et/ou services que vous avez choisis de négocier vous conviennent. L'entreprise a le droit de se fier aux renseignements que vous lui avez fournis pour évaluer les produits et services que vous avez choisi de faire avec elle. Si vous décidez de poursuivre et d'ouvrir un compte auprès de nous, vous reconnaissez que vous êtes au courant et que vous comprenez les risques.

15.2 À ce titre, la Compagnie a le droit d'accepter qu'un client professionnel possède l'expérience et les connaissances nécessaires pour comprendre les risques associés à ces services ou transactions d'investissement particuliers ou aux types d'opérations ou de produits pour lesquels le client est considéré comme un client professionnel.

C. RISQUES ASSOCIÉS AUX CFD NÉGOCIANT DES CRYPTO-MONNAIES

1. Vous devez savoir que les crypto-monnaies ne sont pas un instrument financier reconnu aux fins de la directive 2014/65/UE (MiFID II). Au contraire, les CFD dont la crypto-monnaie est un actif clé est considéré comme un instrument financier réglementé et surveillé par la CySEC conformément à la circulaire C268 C268.

2. Les crypto-monnaies en tant qu'actif sous-jacent sont négociées sur des échanges numériques décentralisés non réglementés et leur valeur est généralement influencée par des paramètres qui ne relèvent pas de l'influence des autorités de régulation et qui sont fondés sur les règles internes de l'échange numérique avec lequel elles sont négociées. Pour cette raison, la valeur des crypto-monnaies est très instable et peut augmenter ou diminuer considérablement en un jour. Lorsque vous échangez les CFD sur crypto-monnaies, vous devez tenir compte des risques associés et qu'il existe de nombreux paramètres qui peuvent modifier le prix des crypto-monnaies et les CFD des crypto-monnaies.

3. JFD extrait ses données de marché et de prix pour les CFD pour crypto-monnaie des échanges numériques décentralisés sur lesquels ils négocient. Avant d'échanger, vous devez tenir compte du fait qu'en raison du caractère non réglementé de ces bourses, la JFD recevra des émissions de marché et de prix conformément aux règles et pratiques internes des bourses qui ne sont pas contrôlées par la réglementation et qui peuvent être modifiées de temps à autre par la discrétion de l'échange numérique. Ce qui précède peut avoir un effet négatif sur les positions ouvertes que vous avez dans la Compagnie sur les CFD de crypto-monnaie, ce qui pourrait entraîner une perte partielle ou totale de votre capital d'investissement.

4. Avant d'échanger des CFD sur des crypto-monnaies, vous devez vous demander si vous pouvez tolérer un risque beaucoup plus élevé de perdre votre capital d'investissement, ce qui peut survenir dans un court laps de temps en raison d'un mouvement soudain défavorable des prix des crypto-monnaies.

PAGE 9

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

D. RISQUES LIÉS AU CAPITAL MONÉTAIRE

1. Avant de négocier des actions individuelles, tenez compte du fait qu'en raison de positions qui ne sont pas utilisées à titre de levier, votre marge déposée est exposée à un risque plus faible que le CFD sur les actions, puisque les fluctuations de la valeur de l'actif sous-jacent ont moins d'incidence sur votre capital de placement. Peu importe ce qui précède, votre capital de placement est toujours à risque, en tant que facteurs tels que la volatilité du marché, les changements réglementaires ou les périodes où les sociétés publient des rapports trimestriels ou annuels, la valeur des actions détenues peut augmenter ou diminuer considérablement en raison d'une perte partielle ou globale.

2. Les actions sont achetées et vendues en bourse partout dans le monde, de sorte que leur valeur peut varier en fonction de facteurs qu'il est parfois impossible d'identifier ou de traiter. Avant de négocier, vous reconnaissez que la valeur des actions est en dehors de la sphère d'influence de JFD et qu'en raison de la complexité de leur évaluation, JFD ne sera pas en mesure de donner des raisons précises de la façon dont la valeur de votre investissement a été affectée. De plus, vous devriez être particulièrement prudent lorsque vous négociez des actions liées à des entreprises sur des marchés émergents, des petites entreprises ou des start-ups, car il y a un risque accru de perdre votre capital investi et/ou il peut être plus difficile d'acheter ou de vendre des actions sur de tels marchés.

3. De plus, lorsque vous possédez des actions individuelles, vous avez droit à des paiements de dividendes sur la base d'actions si ces dividendes sont déclarés par la Compagnie qui détient des actions. Toutefois, il y a des cas où vos bénéfices peuvent être influencés par les dispositions fiscales applicables. Dans les cas où l'impôt est dû et où JFD a l'obligation de retenir cet impôt sur votre investissement, l'impôt pertinent sera retenu en conséquence et le bénéfice total tiré de votre investissement peut en être affecté.

4. Peu importe ce qui précède, vous devriez tenir compte de vos objectifs d'investissement, de votre niveau d'expérience et de votre tolérance au risque avant de négocier des actions individuelles. Vous devez bien comprendre et reconnaître les risques et les obligations associés à un tel investissement. Votre placement unique en actions peut avoir une incidence positive ou négative sur votre capital de placement, peu importe le rendement passé d'une action qui n'est pas indicative ou qui ne garantit pas de résultats futurs.

F. RISQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE (COMMERCE DE COPIES)

1. JFD offre des fonctions de gestion de portefeuille et de copie. En décidant de suivre un conseiller spécifique et/ou une stratégie particulière, vous devez tenir compte de l'ensemble de votre situation financière, y compris vos engagements financiers, et comprendre que le commerce de copies est hautement spéculative et pourrait subir des pertes et des dommages à l'ensemble de votre capital investi. Vous acceptez d'assumer l'entière responsabilité de votre choix de stratégie et/ou de conseiller et reconnaissez que la JFD n'est pas et ne vous donnera pas de recommandations précises sur lesquelles vous êtes en droit de compter. Les risques associés au commerce de copie comprennent, sans s'y limiter, l'exécution automatisée du commerce, où des opérations d'ouverture et de clôture auront lieu dans votre compte sans votre intervention manuelle.

2. Les fonctions de commerce de copies sont fournies par la Société à titre d'information seulement. La JFD et ses filiales, agents, administrateurs, salariés ou salariés ne sont pas responsables des dommages qui pourraient être causés par les commentaires ou déclarations des conseillers de la JFD. Vous avez la responsabilité exclusive et exclusive du risque de vos décisions d'investissement et de toute dépendance à l'égard de l'information disponible

PAGE 10

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com

sur le site Web de la société ou à la suite de l'utilisation des fonctionnalités pour le commerce de copies, n'impose aucune responsabilité quant à l'exhaustivité et à l'exactitude du contenu présenté à la Société.

3. Toute présentation passée de nos conseillers, stratégies et toute autre information concernant les caractéristiques de commerce de copies, qui peuvent être affichées sur le site Web de l'entreprise et/ou sur le site Web d'une tierce partie ou d'une société affiliée, ne sont pas indicatives de résultats futurs et ne doivent pas être considérées comme une garantie de résultats futurs. En outre, toute information et/ou tout autre aspect lié aux fonctions des copies de commerce fournies sur le site internet de la société ne doit pas être interprété comme un conseil d'investissement, fiscal ou autre conseil financier de quelque nature que ce soit. Vous ne devriez pas considérer ce contenu et/ou cet aspect comme un organisme financier et/ou d'investissement professionnel. Par conséquent, vous devriez demander, si vous le jugez approprié, des conseils professionnels indépendants appropriés sur l'investissement à l'étude. Si vous décidez d'entreprendre de telles activités et/ou opérations liées à la facilité de commerce de copies de la Compagnie, alors une telle décision et tout résultat ultérieur de cette opération demeurent votre responsabilité exclusive et exclusive. JFD, ses sociétés affiliées, ses agents, ses administrateurs, son personnel, ses employés ou ses conseillers ne fournissent pas de conseils en investissement directement, indirectement, implicitement ou de toute autre manière. ou tout autre service vous convient en fonction de vos objectifs personnels d'investissement et de votre situation financière.

4. Les résultats passés doivent être considérés comme des résultats hypothétiques. Le pourcentage réel de gains/pertes subis par les conseillers varie en fonction de nombreux facteurs, y compris, sans s'y limiter, les dépôts, les retraits, les conditions et l'établissement des comptes, le comportement du marché et la représentation effective du conseiller. Quoi qu'il en soit, aucune présentation ou garantie n'est faite qu'un compte réalisera ou sera susceptible de réaliser des bénéfices ou des pertes tels que la mise en œuvre passée de la stratégie.

5. Les résultats de l'efficacité hypothétique ont de nombreuses limites par la suite. Il n'y a pas lieu de conclure qu'un compte est ou est susceptible de réaliser des bénéfices ou des pertes similaires à ceux qui sont indiqués. Il existe souvent des différences significatives entre les résultats hypothétiques et les résultats réels obtenus par certains programmes d'échange. L'une des limites des résultats hypothétiques est qu'ils sont généralement préparés en priorité. En outre, le commerce hypothétique n'implique pas de risque financier et aucun registre du commerce hypothétique ne peut faire un compte rendu complet de l'impact du risque financier du commerce courant. Par exemple, la capacité de résister aux pertes ou d'adhérer à un programme commercial donné malgré les pertes commerciales sont des points importants qui peuvent également influencer sur les résultats actuels du commerce. Il existe un certain nombre d'autres facteurs liés aux marchés communs ou à la mise en œuvre d'un programme spécifique de commerce qui ne peuvent être pleinement pris en compte lors de la préparation des résultats d'une efficacité hypothétique et qui peuvent avoir des répercussions négatives sur les résultats des échanges commerciaux.

ADRESSE

JFD Group Ltd.
Kakos Premier Tower
Kyrillou Loukareos 70
4156 Limassol, Cyprus

TÉLÉPHONE ET FAX

+357 25878530
+357 25763540

SITE WEB

support@jfdbrokers.com
www.jfdbrokers.com